

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 1/10

## 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit:

**Nom du produit:** ELEKTROLYT 1L, REF: 952790

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### **Emploi de la substance / de la préparation:**

Polissage électrolytique pour alliages.

### 1.3 Producteur/fournisseur:

DE Healthcare Ltd.  
Unit 9, Kingsthorpe Business Centre,  
Studland Road, Kingsthorpe,  
Northampton NN2 6NE U.K.  
info@dehpbrand.com  
Tel. +44 1634 266 056

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Chemtrec International:  
001 703-527-3887

## 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE:**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.

#### **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de Classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 2/10

## Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

### **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

### **Pictogrammes de danger:**



GHS05

### **Mention d'avertissement:**

Danger

### **Mentions de danger:**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### **Conseils de prudence:**

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 2.3 Autres dangers:

### **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

PBT: Non applicable.

zPzB: Non applicable.

## 3: Composition/Informations sur les composants

### 3.2. Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### **Composants dangereux:**

CAS: 107-21-1	éthylène-glycol		Xn R22	50-100%
EINECS: 203-473-3			Acute Tox. 4, H302	
CAS: 7664-93-9	acide sulfurique		C R35	10-25%
EINECS: 231-639-5			Skin Corr. 1A, H314	

#### **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 3/10

## 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

- Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.  
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.  
Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Indications destinées au médecin:

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Équipement spécial de sécurité:

#### **Conseils aux pompiers:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 4/10

## 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

### 6.4 **Référence à d'autres sections:**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7: Manipulation et stockage

### 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

#### **Manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.

#### **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

#### **Stockage:**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

#### **Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire.

#### **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

### 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1 **Paramètres de contrôle:**

#### **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### **107-21-1 éthylène-glycol**

VME Valeur momentanée: 104 mg/m<sup>3</sup>, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

DE Healthcare Ltd.

ELEKTROLYT

Révision: 19.05.2016  
Page: 5/10

## 7664-93-9 acide sulfurique

VME Valeur momentanée: 3 mg/m<sup>3</sup>  
Valeur à long terme: 1 mg/m<sup>3</sup>

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

### Équipement de protection individuel:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

#### Protection des mains:

Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

#### Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en caoutchouc

Caoutchouc nitrile

#### Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 6/10

## 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

#### Indications générales:

Forme: Liquide  
Couleur: Jaune clair  
Odeur: Reconnaissable

#### Caractéristiques:

Seuil olfactif: Non déterminé.  
valeur du pH à 20 °C: < 0,5  
Point de fusion: Non déterminé.  
Point d'ébullition: 197 °C  
Point d'éclair: Non applicable.  
Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.  
Température d'inflammation: 410 °C  
Température de décomposition: Non déterminé.  
Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.  
Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.  
Limites d'explosion inférieure: 3,2 Vol %  
Limites d'explosion Supérieure: 53,0 Vol %  
Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa  
Densité à 20 °C: 1,195 g/cm<sup>3</sup>  
Densité relative: Non déterminé.  
Densité de vapeur: Non déterminé.  
Vitesse d'évaporation: Non déterminé.  
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible.  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.  
Viscosité dynamique: Non déterminé.  
Viscosité cinématique: Non déterminé.  
Teneur en solvants: Solvants organiques: 0,0 %  
VOC (CE): 0 %  
Teneur en substances solides: 0 %

### 9.2 Autres informations:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 – 10.2 Réactivité; Stabilité chimique:

#### Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 7/10

## 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

**Toxicité aiguë:**

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**107-21-1 éthylène-glycol**

Oral	LD50	5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9530 mg/kg (lapin)

**Effet primaire d'irritation:**

**de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

**des yeux:** Effet fortement corrosif.

**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

**Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Nocif  
Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

## 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité:

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**

**Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.  
vPvB: Non applicable.

**12.6. Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

**dent-e-con**

Gartenstraße 19  
D-89173 Lonsee

Révision: 19.05.2016  
Page: 8/10

## 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### **Catalogue européen des déchets:**

06 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE

06 01 00 déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation  
(FFDU) d'acides

06 01 01 acide sulfurique et acide sulfureux

#### **Emballages non nettoyés:**

#### **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **Produit de nettoyage recommandé:**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

## 14: Informations relatives au transport

### 14.1. No ONU:

ADR, IMDG, IATA: UN2796

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ADR: 2796 ACIDE SULFURIQUE

IMDG, IATA: SULPHURIC ACID

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

ADR:



Classe: 8 Matières corrosives

Étiquette: 8

IMDG, IATA:



Class: 8 Corrosive substances

Label: 8

### 14.4. Groupe d'emballage:

ADR, IMDG, IATA: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement:

Marine polluant: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler: 80

No EMS: F-A, S-B

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 9/10

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

### Indications complémentaires de transport:

#### ADR:

Quantités exceptées (EQ): E2  
Quantités limitées (LQ): 1L  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction en tunnels: E

"Règlement type" de l'ONU: UN2796, ACIDE SULFURIQUE, 8, II

## 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger:



GHS05

Mention d'avertissement: Danger

#### Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

ELEKTROLYT

DE Healthcare Ltd.

Révision: 19.05.2016  
Page: 10/10

## 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R35 Provoque de graves brûlures.

### Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent